

Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes



RIGES

ISSN: 2521-2125

Numéro 5

Décembre 2018

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Direction

Arsène DJAKO, Professeur Titulaire à l'Université Alassane OUATTARA (UAO)

Secrétariat de rédaction

- **Joseph P. ASSI-KAUDJHIS**, Professeur Titulaire à l'UAO
- **Konan KOUASSI**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Dhédé Paul Eric KOUAME**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Yao Jean-Aimé ASSUE**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Zamblé Armand TRA BI**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Kouakou Hermann Michel KANGA**, Assistant à l'UAO

Comité scientifique

- **HAUHOUOT** Asseypo Antoine, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **ALOKO** N'Guessan Jérôme, Directeur de Recherches, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **AKIBODÉ** Koffi Ayéchoro, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **BOKO** Michel, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Benin)
- **ANOH** Kouassi Paul, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **MOTCHO** Kokou Henri, Professeur Titulaire, Université de Zinder (Niger)
- **DIOP** Amadou, Professeur Titulaire, Université Cheick Anta Diop (Sénégal)
- **SOW** Amadou Abdoul, Professeur Titulaire, Université Cheick Anta Diop (Sénégal)
- **DIOP** Oumar, Professeur Titulaire, Université Gaston Berger Saint-Louis (Sénégal)
- **WAKPONOU** Anselme, Professeur HDR, Université de N'Gaoundéré (Cameroun)
- **KOBY** Assa Théophile, Maître de Conférences, UFHB (Côte d'Ivoire)
- **SOKEMAWU** Koudzo, Maître de Conférences, UL (Togo)

EDITORIAL

La création de RIGES résulte de l'engagement scientifique du Département de Géographie de l'Université Alassane Ouattara à contribuer à la diffusion des savoirs scientifiques. RIGES est une revue généraliste de Géographie dont l'objectif est de contribuer à éclairer la complexité des mutations en cours issues des désorganisations structurelles et fonctionnelles des espaces produits. La revue maintient sa ferme volonté de mutualiser des savoirs venus d'horizons divers, dans un esprit d'échange, pour mieux mettre en discussion les problèmes actuels ou émergents du monde contemporain afin d'en éclairer les enjeux cruciaux. Les questions environnementales, urbaines, sanitaires, de transport et d'immigration ont fait l'objet d'analyse dans ce présent numéro. RIGES réaffirme sa ferme volonté d'être au service des enseignants-chercheurs, chercheurs et étudiants qui s'intéressent aux enjeux, défis et perspectives des mutations de l'espace produit, construit, façonné en tant qu'objet de recherche. A cet effet, RIGES accueillera toutes les contributions sur les thématiques liées à la pensée géographique dans cette globalisation et mondialisation des problèmes qui appellent la rencontre du travail de la pensée prospective et de la solidarité des peuples.

Secrétariat de rédaction

KOUASSI Konan

COMITE DE LECTURE

- KOFFI Brou Emile, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- ASSI-KAUDJHIS Joseph P., Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- BECHI Grah Félix, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- MOUSSA Diakité, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- VEI Kpan Noël, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- LOUKOU Alain François, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- TOZAN Bi Zah Lazare, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- KOFFI Yao Jean Julius, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire).

Sommaire

GIBIGAYE Moussa ; GOUNOUKON Rose ; TENTE Brice

Spatialisation, usages et perspectives de gestion durable des espèces
nourricières en milieu rural dans la commune de Tori-bossito 7

Ama-Edi KOUYA ; Tchilabalo BANASSIM

Susceptibilité du mont Oukouvlé à l'aléa éboulements sur le plateau Akposso
au sud-ouest du Togo 26

MBAIHADJIM Jéchonias ; DJEBE MBAINDOGOUN

Les caractéristiques hydroclimatiques et les inondations à Moundou au sud -
ouest du Tchad 46

DIOMANDE Soumaïla ; TUO Péga ; COULIBALY Moussa

Dynamique urbaine et gestion de l'environnement dans la ville de Man (ouest
de la Côte d'Ivoire) 59

CISSOKHO Dramane ; SY Oumar ; SOMADJAGO Mawussé

Des conséquences de la construction de collèges d'enseignement moyen par
les émigrés dans la commune de Ballou (Sénégal) 85

GBOCHO Yapo Antoine

Dynamique démographique, spatiale et dégradation de l'environnement
urbain à Vavoua (centre-ouest de la Côte d'Ivoire) 97

ISSAKA Hamadou ; CASSIDY Johnson

Niamey face au défi du développement urbain sensible aux risques :
multiplicité des acteurs et déficit de synergie 110

KANGA Koco Marie Jeanne ; AKA Kouadio Akou

Le commerce des produits dérivés du manioc à Abidjan : le cas de la
pate de *placali* 131

KONAN Amani Fulgence ; KACOU N'guessan François ; TRAORÉ Kinakpefan Michel	149
Station-service de Zoukougbeu et redynamisation de l'espace urbain	
Adama KONE ; Malick TIMBINE ; Dr. Ibrahima SAMAKE ; M. Joachim SIDIBÉ ; Pr. Balla DIARRA	161
Migration interne dans le district et les zones périurbaines de Bamako : motifs de départ, stratégies d'insertion sociale et relation avec la zone d'origine	
YAPI Atsé Calvin ; KOFFI Brou Emile	180
La transgression des outils de planification urbaine dans la ville de Yamoussoukro (cote d'ivoire)	
Damitonou NANOINI	195
Dynamique urbaine de la ville de Kara (Nord-Togo) et problématique de son approvisionnement en produits vivriers	
SAGNON Ibrahima ; OUATTARA Teninan Hugues ; BÉCHI Grah Félix	207
L'essor du tourisme dans la région de Gbêké (Côte d'Ivoire) : mythe ou réalité ?	
Abalo KOKOLOU	237
Les enjeux de l'immatriculation des véhicules de transport routier au Togo	
ACQUET Apie Marie Martine ; NIAMKE Gnanké Mathieu ; SYLLA Yaya ; ANOH Kouassi Paul	257
Commerce et dégradation de l'environnement dans le marché de Cocovico (Cocody-Abidjan)	
KONE Bakary ; TAPE Bi Sehi Antoine	273
Politique et pratique sanitaire en Côte d'Ivoire	
MIALO Edwige S. ; SOUSSIA Theodore ; KOUMASSI Dègla Hervé	290
Indicateur d'accès à l'eau potable (IAEP) et prévalence diarrhéique dans la commune de Lalo au sud-Benin	

- KONE Tanyo Boniface; SANOGO Pongathie Adama ; BOHOUSSOU N'Guessan Séraphin** 304
L'automédication : un itinéraire de soins prisé par les populations des quartiers Belleville, Broukro et Kennedy (Bouaké)
- YETONGNON J. Eric Georges , SEWADE SOKEGBE Grégoire** 321
Modes de gouvernance des ressources en eau dans l'arrondissement de Dogbo-tota dans la commune de Dogbo au sud-ouest du Benin
- KOUASSI N'guessan Gilbert ; YAO Affoua Marie Rose ; GOGBE Téré** 347
Occupation de l'espace dans la ville d'Abidjan : du laisser-faire au désordre urbain à Port-Bouët
- BOSSON Eby Joseph ; KOUASSI-KOFFI Amenan Micheline ; SERHAN Nasser** 367
L'apport du numérique dans le processus d'immigration en Côte d'Ivoire
- KOFFI Yéboué Stéphane Koissy ; KRA Kouadio Joseph , ADIGRA Mousso Emmanuel** 387
Quelles synergies entre collectivités décentralisées et associations villageoises pour le développement rural endogène dans la commune de Bongouanou ?

QUELLES SYNERGIES ENTRE COLLECTIVITES DECENTRALISEES ET
ASSOCIATIONS VILLAGEOISES POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL DANS
LA COMMUNE DE BONGOUANOU ?

KOFFI Yéboué Stéphane Koissy

Département de Géographie

Enseignant-Chercheur

LaboVST / Université Peleforo Gon Coulibaly (Korhogo, Côte d'Ivoire)

koyestekoi@gmail.com

KRA Kouadio Joseph

Département de Géographie

Enseignant-Chercheur

LaboVST / Université Peleforo Gon Coulibaly (Korhogo, Côte d'Ivoire)

krajoseph@yahoo.fr

ADIGRA Mousso Emmanuel

Master 2 en géographie urbaine et aménagement du territoire

Université Peleforo Gon Coulibaly (Korhogo, Côte d'Ivoire)

emmaadigra@gmail.com

RESUME

L'avènement de la communalisation en 1980 en Côte d'Ivoire a suscité un espoir de développement. Elle est censée contribuer à l'amélioration des conditions et cadre de vie des populations. Elle responsabilise aux niveaux administratif et financier les élus locaux dans la conduite d'une politique de développement communale et la réalisation d'équipements visant à satisfaire aux besoins de leur population locale. Cependant, les réalisations de ces élus locaux sont en inadéquation avec les besoins des populations. De plus, force est de constater qu'à côté de ces structures décentralisées, des associations villageoises regroupées en association collective participent au développement rural endogène. Quelles relations entretiennent ces deux acteurs locaux ? Cet article vise à analyser la collaboration entre les élus locaux et les associations villageoises de développement de Banabo et Ahorosso dans la commune de Bongouanou. Pour analyser cette collaboration, l'article a eu recours à deux méthodes de collecte des données notamment la documentation et l'enquête de terrain. Les résultats montrent que les entités décentralisées et les associations villageoises de développement ne mutualisent pas leurs efforts. Pis encore, ce sont des organisations rivales.

Mots clés : Bongouanou, associations villageoises, commune, collaboration, développement.

ABSTRACT

The advent of communalization in 1980 in Côte d'Ivoire raised a hope of development. It is supposed to contribute to the improvement of life conditions of the populations. It give the power on the levels administrative and financier for municipal authorities in the control of a communal policy of development and the realization of equipment aiming at satisfying the needs for their local population. However, the achievements of these municipal authorities are in inadequacy with the needs for the populations. Moreover, force is to note that beside these decentralized structures, of the village associations gathered in collective association take part in the endogenous rural development. Which partnership exists between these two local actors ? This article aims at analyzing partnership between municipal authorities and village associations of development of Banabo and Ahorosso in the commune of Bongouanou. To analyze this collaboration, the article had choice two methods of data-gathering in particular documentation and the investigation of ground. The results show that the decentralized entities and village associations of development do not mutualizing their efforts. Worse still, they are rival organizations.

Key words: Bongouanou, village associations, commune, partnership, development.

INTRODUCTION

La crise du providentialisme a conduit à la recherche d'un nouveau modèle de développement plus participatif. Plusieurs écrits dont ceux de Dupuy (1990), Caillouette (1994), Fisette et Salmi (1991), Moupou et Mbanga (2008), Rey (2009), Bourque (2012) mettent en lumière l'échec du providentialisme étatique dans plusieurs pays. Ces auteurs analysent la paralysie de ce système étatique et l'émergence d'un modèle de développement alternatif. En effet, la moitié du XX^e siècle est caractérisé par un Etat fort, acteur principal voir l'unique promoteur du développement territorial : l'Etat centralisateur. En Afrique, cela se traduit par la conduite de programme de développement aux objectifs ambitieux, à savoir doubler la production agricole, lancer de grands programmes de développement industriel pour la fabrication de biens de productions et de consommation, réaliser des infrastructures urbaines (transport, électricité) nécessaires à ce décollage économique de l'Afrique (Fisette et Salmi, 1991 et Hauhouot, 2002). Cependant, bien qu'il ait apporté des avancées remarquables en termes de développement (Caillouette, 1994), ce modèle de l'Etat-providence n'est plus en mesure de fournir une réponse appropriée à la crise de 1980. L'Etat centralisateur n'arrive plus par ses propres moyens institutionnels de promotion du développement, à satisfaire la demande croissante des besoins des populations rurales et urbaines. Dès lors, il

s'ensuit un désengagement massif de l'Etat vis-à-vis des secteurs publics. Selon Ouattara (2003, p. 5), « ce désengagement prend trois formes principales : la privatisation, la dérégulation et la décentralisation. ». Relativement aux prescriptions des bailleurs de fonds internationaux, les pays africains adoptent plusieurs Programmes d'Ajustement Structurels (PAS) qui consistait à « rationaliser le système de prix, à réduire le volume des subventions, à dégraisser la fonction publique, à réduire les taux de protection, à libéraliser les circuits commerciaux et, dans le cas des pays hors de la zone franc, à ajuster le taux de change (Jacquemot, 1988, cité par Fissette et Salmi, 1991, p. 353). Ces stratégies de stabilisation et d'ajustement structurel ont occasionné des bouleversements dans les hiérarchies sociales des pays africains. Dans les zones rurales comme urbaines, au niveau des élites sociales ou des classes ouvrières, on note une forte récession engendrant une détérioration des modes et niveaux de vies des populations. Selon Moupou et Mbanga (2008, p.5), « Le séisme social observé se caractérise par le développement de la misère où l'effondrement des secteurs sociaux, la réduction de la sphère publique à une simple coquille vide. L'Etat, réduit à sa plus simple expression, reste englué dans une banale gestion centralisée des prébendes. Il ne suscite aucune adhésion à des normes d'intérêt général. ». Par ailleurs, l'adoption de la décentralisation dans les années 1980-90, matérialisée par la création d'entités territoriales autonomes incluant une participation populaire, dénote d'un espoir de redéveloppement en congruence aux inhérences de la politique du développement local. Cependant, ces politiques dans leurs applications apportent peu de changements perceptibles dans le vécu des populations. Elles sont affaiblies par les limitations de l'Etat dans son accompagnement financier. Ce marasme structurel crée l'espace nécessaire à l'élaboration d'un nouveau modèle de développement, d'une alternative pour le XXI^e siècle (Lipietz, 1989, cité par Caillouette 1994, p. 165), où la société civile acquerrait plus de pouvoir vis-à-vis de l'Etat et de ses appareils (Caillouette, 1994, p.163), le citoyen est désormais prêt à remplacer le sujet administratif (Lazarev et Arab, 2000, p.17).

En Côte d'Ivoire, un secteur collectif s'est aussi organisé depuis les années 1985 dans les villages de la commune de Bongouanou. Connues sous le vocable de "mutuelles de développement", ces organisations villageoises contribuent au développement communautaire desdits villages dans un contexte de crise de l'appareil étatique et d'insuffisances de la politique de décentralisation couplées aux soubresauts économiques tri-régionaux induits par le déplacement de la boucle du cacao vers l'ouest et sud-ouest du pays. Depuis plus de trois décennies, dans les champs d'exécution des élus locaux, ces structures villageoises modernes s'approprient leurs prérogatives en initiant des actions de développement dans les domaines de l'éducation, la santé, la salubrité etc. Quelle relation entretiennent ces deux acteurs dans l'élan de développement rural dans la commune de Bongouanou ?

Dans un objectif de contribution empirique à la connaissance des formes du secteur collectif en réponse à la crise de l'Etat dans les pays d'Afrique subsaharienne, cet article se propose, après avoir souligné les actions de développement initiées par les mutuelles de développement, d'analyser la collaboration entre les élus locaux et ces associations de développement dans villages de Banabo et Ahorosso.

METHODOLOGIE

La commune de Bongouanou a été créée par la loi n° 85-1085 du 17 octobre 1985. Dix (10) localités rurales lui sont rattachées dont Banabo et Ahorosso. Dans cette commune, chacun des villages a mis en place une association de développement communément appelée « mutuelle de développement ». Dans le cadre de cette étude, trois critères ont guidé au choix de nos deux villages d'enquêtes (Tableau 1).

Tableau 1 : Critères de choix des deux villages

	Type d'accessibilité	Année d'intégration dans la commune	Niveau d'organisation relative des mutuelles
Ahorosso	Voie non bitumée	1985	Bonne
Banabo	Bitumée	2014	Bonne

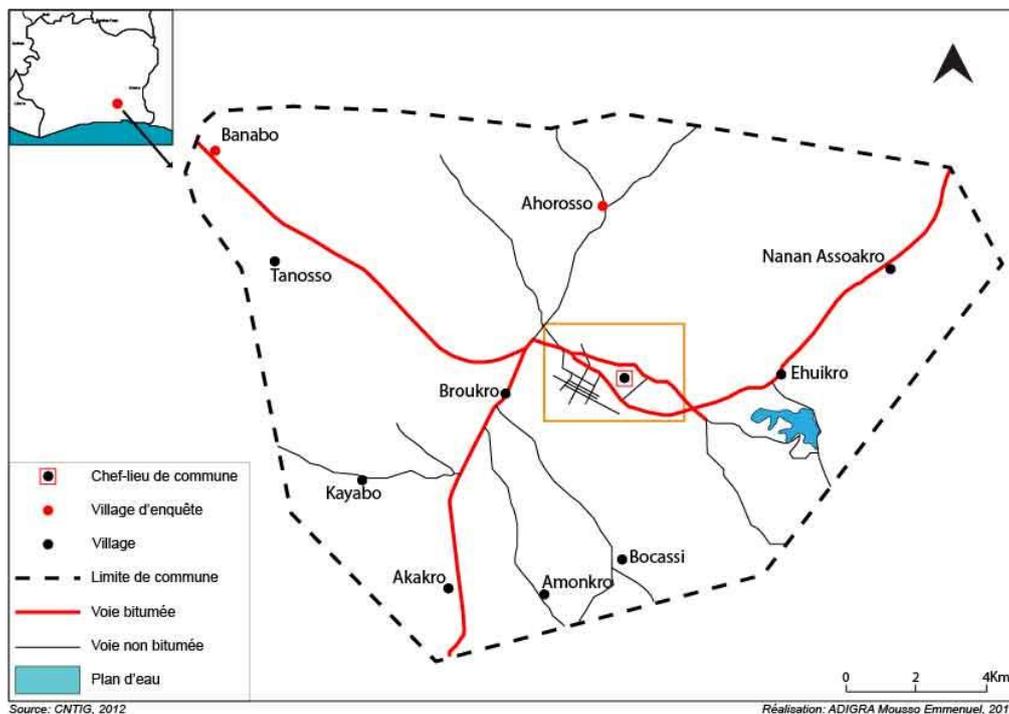
Source : *Plan Stratégique de développement de la Commune de Bongouanou 2015-2035 et nos enquêtes 2018*

Les données ont été collectées au moyen de la recherche documentaire et de l'enquête de terrain. La recherche documentaire, point de départ de notre étude, a consisté à faire l'inventaire des connaissances effectuées sur le sujet et sur notre espace d'étude. Ces documents ont porté sur deux principales sources d'information : les documents écrits notamment les ouvrages, les articles scientifiques, les travaux académiques, les comptes administratifs de gestion de la mairie de Bongouanou de 1986 à 2017, les registres de gestion tenus par les mutuelles de développement dans le cadre de cette étude. La recherche s'est orientée sur les données relatives aux relations entretenues entre les entités décentralisées et les associations de développement tant dans les pays en développement que dans les pays développés. En outre, dans les comptes administratifs de la commune de Bongouanou, il s'est agi d'identifier de façon concrète les investissements réalisés dans les villages de Ahorosso et de Banabo (carte 1) tant en recettes qu'en dépenses qui sont effectuées. Dans ce sens, tous les investissements réalisés par la mairie y sont mentionnés. Par ailleurs, les registres tenus par les associations ont permis d'inventorier les actions et les projets de développement réalisés dans les deux villages retenus.

Quant à l'enquête de terrain, elle nous a permis de réaliser des observations non participantes et des entretiens auprès des responsables des deux mutuelles de développement. La première a permis de vérifier les réalisations faites d'une part par

la mairie de Bongouanou et d'autre part par les différentes mutuelles de développement. Leur état a été également constaté. Nous avons eu recours à la seconde pour nous entretenir avec le maire et les responsables des mutuelles de développement. Ceux-ci ont fait cas de leurs actions et réalisations, de la collaboration avec les élus locaux et leurs besoins.

Carte 1 : Localisation de l'espace d'étude



RESULTATS

1- Les actions d'investissement limitées du conseil municipal de Bongouanou

La politique de décentralisation confère l'orientation et la réalisation d'actions de développement au niveau des communes. Les actions de développement du conseil municipal sont limitées au niveau des villages Ahorosso et Banabo (tableau 2).

Tableau 2 : Les investissements conseil municipal dans les villages de Ahorosso et Banabo

Villages	Investissements de la Municipalité
Ahorosso	-Construction de deux (2) classes -Construction de deux (2) logements d'instituteur
Banabo	Aucune réalisation

Source : Comptes administratifs du maire de la commune de Bongouanou de 1985 à 2017 et nos enquêtes, 2018

Sur les deux villages retenus, le conseil municipal a entrepris uniquement des investissements dans celui de Ahorosso. Ce sont la construction de deux (2) classes et de deux (2) logements d'instituteur.

2- Le défi du développement relevé par la population locale

2.1 Les mutuelles de développement des villages de Banabo et de Ahorosso

2.1.1 Un système de solidarité rigide et participatif

Le mouvement collectif pour la réalisation d'action de développement dans les villages de la commune de Bongouanou, a débuté dans la période des années 1985 à 1995. Parallèlement à la création de la commune de Bongouanou, ont été créées la Mutuelle de Développement de Banabo (MUDEBA) et l'Association pour le Développement du village de Ahorosso (ADEVA). Elles fonctionnent comme un système participatif rassemblant les forces vives à l'intérieur et à l'extérieur du village (figure 1). Les mutuelles de développement sont composées de trois principales composantes notamment le bureau national (1), le bureau des sections hors du village (2) et le bureau de la section du village (3). Des interrelations sont établies entre ces trois composantes dont les décisions finales sont validées auprès de la chefferie. Dans cette gestion qui se veut participative, tous les acteurs se sentent concernés.

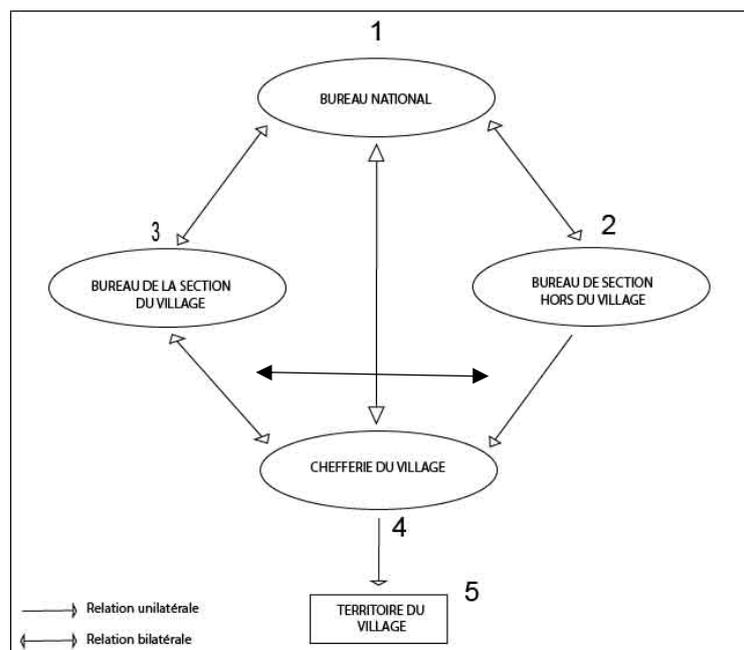


Figure 1 : Modélisation du processus de validation des projets dans le cadre de la mutuelle de développement

Les bureaux de sections hors du village (2) rassemblent sur le principe de la solidarité ou/et ethnique, un nombre de ressortissants du village installées de façon temporaire ou en permanence dans une localité donnée. Le rôle principal des sections est d'organiser des réunions avec les membres de la communauté désireux participer à l'objectif de fédérer les actions pour le développement du village ; assister les familles des membres dans leur vécu sur un espace donné (en cas d'événements heureux ou malheureux) ; organiser la collecte des cotisations de

chaque ressortissant dont 40% reviennent à la caisse de programmation des actions de développement et 60% destinée à financer les activités des sections dans leurs localités respectives. Le bureau de la section du village (3) constitue la cheville ouvrière lors des activités à réaliser dans le village. Pour l'entretien des voies d'accès aux villages (photo 1) par exemple, les jeunes du village sont tous mobilisés pour participer aux travaux de désenclavement du village. Une contribution financière de (1000) FCFA/personne est levée pour les contenter.



Photo 1 : Aperçu de l'entretien de l'unique voie d'accès au village de Ahorosso par la jeunesse

Ensuite, le bureau national (1) est quant à lui l'organe décisionnel de la mutuelle de développement chargé principalement d'organiser le fonctionnement de la structure (organise les assemblées extraordinaires et ordinaires, veille à la collecte des cotisations au niveau de toutes les sections permanentes ou temporelles), faire la recherche de partenaires pour le financement des projets de développement du village. Il se compose en majorité par les cadres du village. Nonobstant le rôle décisionnel de cette entité, elle est aussi chargée de faire un rapport à la chefferie du village (4) avant la programmation ou/et l'exécution de tout projet de développement. En somme, notons que les échanges sont plus intenses entre la section du village et la chefferie villageoise relativement à leur proximité sur le territoire. Cependant, toutes interventions directes ou indirectes des sections et du bureau national sur le territoire villageois doivent être portées à la connaissance de la chefferie du village.

2.1.2 Des mutuelles de développement plus actives et décisives pour tirer les localités rurales vers le haut

Les mutuelles de développement des villages de Ahorosso et Banabo ont respectivement initié plusieurs actions pour le développement endogène de leur village (tableau 3). Pour le premier, ce sont des équipements sociaux et promotion humaine notamment la construction de la première école primaire et de deux (2) classes de la troisième école primaire publique, de la dotation de deux points d'eau potable à motricité humaine et de centre culturel. Elle a également initié le premier lotissement du village.

De même, la mutuelle de développement dans le second village a réalisé respectivement un foyer de jeunes et deux (2) opérations de lotissement. En outre, elle a instauré un festival annuel autour de la banane et un code de salubrité.

Tableau 3 : Les investissements des mutuelles de développement de Ahorosso et Banabo

Localités	Actions de développement
Ahorosso	-Construction de la première école primaire en matériaux dur ; -Premier lotissement du village ; -Centre culturel ; -Construction de deux pompes hydrauliques villageoise ; -Construction de deux (2) classes pour l'EPP 3 ;
Banabo	-Premier lotissement du village -Deuxième lotissement du village -Code de salubrité villageoise -Instauration du festival de la banane -Foyer des jeunes

Source : Registres d'investissement de Ahorosso et de Banabo 2018.

2.2 Le recours des mutuelles aux partenaires extérieurs pour impulser le développement rural

Les mutuelles de développement des villages de Banabo et Ahorosso dans leurs différentes activités ont signé des partenariats avec des organisations non gouvernementales (ONG) et des organismes internationaux d'aide au développement. Cette collaboration a contribué en la dotation desdits villages de certaines infrastructures de développement (Tableau 4).

Tableau 4 : Les investissements des partenaires au développement.

Localités	Organisme/Actions de développement
Ahorosso	-BAD / Ecole Primaire Publique 2 -GTZ / Marché du village
Banabo	-ONG MESSAD / Bâtiment de 3 classes -Création d'une plantation de l'économie verte

Source : Nos enquêtes, 2018

La Banque Africaine et Développement (BAD) et la coopération allemande de développement (GTZ) ont respectivement apporté leur appui au village de Ahorosso pour la construction de la deuxième école primaire publique et le marché du village (Photo 2).

Quant au village de Banabo, l'ONG MESSAD a bâti trois (3) classes primaires et a contribué à la mise en place d'une plantation de l'économie verte.



Photo 2 : Le marché de Ahorosso offert par la GTZ

3. Une faible collaboration entre mutuelles de développement et autorités municipales

Les mutuelles de développement de Banabo et de Ahorosso ont été créées dans les années 1980-1985. Les villages n'ont pas intégré la commune de Bongouanou à la même période. Le village de Ahorosso appartient à la commune depuis sa création contrairement au village de Banabo inscrit dans les limites communales depuis l'année 2014. Malgré ces similitudes et dissimilitudes, elles ont le même niveau de collaboration avec les autorités municipales concernant la conduite d'une politique de développement local : une collaboration quasi-inexistante. En effet, les mutuelles de développement s'organisent, programment et réalisent des projets de

développement dans les villages de Ahorosso et Banabo sans consulter les acteurs municipaux. De plus, elles ne sont pas conviées par la municipalité lors des prises de décisions dans la conduite de projet de développement au niveau communal. Les relations entretenues entre ces deux acteurs sont intermittentes et s'inscrivent qu'en période d'élection municipale.

DISCUSSIONS

1. La prédominance des mutuelles de développement dans la construction d'un développement rural

Les communautés rurales de Banabo et Ahorosso, par le biais de leurs mutuelles de développement jouent une part active dans la conduite du développement rural à travers la réalisation d'équipements et infrastructures de développement dans les domaines de l'éducation, la salubrité, l'hydraulique villageoise, la promotion humaine et des activités économiques. Ces résultats sont en conformité avec ceux de Dupuy (1990, p.12-13), relevant que « l'association villageoise remplit une fonction économique centrée sur la mise en œuvre d'investissements collectifs. [...] Il s'agit principalement du lotissement des parcelles, de la modernisation des voies d'accès, de la construction d'une école et d'un dispensaire. ». Les mutuelles de développement constituées par leurs différentes sections, installées dans les points d'émigrations des ressortissants des villages, représentent un outil principal de développement rural. A l'instar des associations collectives des autres pays de l'Afrique subsaharienne, ces structures villageoises sont des acteurs émergents dans un contexte de désengagement de l'Etat dans le secteur public. C'est dans ce sens que Fissette et Salmi (1991, p.14) écrit : « les associations et sections villageoises sont dans leur mode de fonctionnement actuel un produit de l'adaptation des sociétés africaines à la crise et au désengagement de l'Etat ». Les mutuelles de développement prennent de l'ampleur à cause des limitations techniques et financières des collectivités territoriales dans la conduite de politique publique de développement durable et participatif. En effet, contrairement aux élus locaux toujours statiques dans des approches descendantes de développement héritées d'un « Etat providentialiste » et en manque d'intelligence économique pour mettre en valeur les potentialités locales, les mutuelles de développement ont adopté un mode de fonctionnement favorisant la participation de toutes les couches sociales dans cet objectif de développement rural participatif. En cela, elles rassemblent les populations concernées autour d'un idéal de développement commun, dans la recherche de moyens techniques et financiers internes et externes pour le financement des projets de développement, l'orientation du développement du village à travers la programmation des projets de développement à court et long terme.

De plus, malgré le caractère moderne des mutuelles de développement, une place indispensable est accordée aux dépositaires des traditions du village à savoir la chefferie traditionnelle. Les projets proposés par les mutuelles de développement sont l'émanation des aspirations et besoins des populations vivant à l'intérieur et à l'extérieur du village. Toutefois, la consultation de la chefferie traditionnelle demeure une étape prépondérante dans la réalisation d'un quelconque projet de développement communautaire. En outre, les mutuelles de développement desdits villages ont un objectif de pérennisation des acquis en équipement en définissant des priorités dans la réalisation des actions de développement. Ces priorités répondent en premier lieu, aux besoins urgents d'améliorations des conditions de vie des populations villageoises et, en second lieu, aux besoins futurs de celles-ci. Cette orientation des interventions des mutuelles de développement permet une gestion intégrée des équipements et offre des réponses contextuelles aux besoins des populations bénéficiaires. Car, les responsables des mutuelles de développement partagent le vécu des communautés rurales, cela permet une adaptation des actions de développement selon le contexte social de la communauté rurale. Rey (2009, p.8) mentionne que « La connaissance du contexte permet aux populations d'adapter les aménagements aux conditions particulières du moment et en fonction de l'espace choisi, de sa distance au village, du contexte social, etc. » comme pour renchérir, Kessi (2004, p.51) déclare que : « La lutte contre la pauvreté a besoin d'une implication active et d'une responsabilisation des pauvres eux-mêmes. Les thérapies conçues dans les bureaux d'expert d'ici et d'ailleurs, loin des communautés rurales et de leurs réalités, ne sont pas celles qui peuvent les sortir de la misère ».

Par ailleurs, les communautés rurales de la commune de Bongouanou s'adaptent aux évolutions économiques de leur environnement immédiat et lointain en diversifiant les sources de financement des actions de développement par la promotion d'activités touristiques et la recherche de partenariat avec des acteurs privés que sont les ONG et les organismes internationaux de développement. Le festival de la banane ou « banaanfetwa » est une activité touristique et économique, de la mutuelle de développement du village de Banabo, démontrant la volonté des populations villageoises, à travers leur mutuelle de développement, à s'investir activement dans la recherche d'opportunités de développement par la promotion des potentialités locales.

2. La nécessité d'une collaboration collectivité territoriale-mutuelle de développement.

Le développement local est un projet commun à un groupe d'individu vivant sur un territoire donné. Il véhicule une vision d'intégration de tous les acteurs dans la réflexion, conception, organisation et programmation de toutes initiatives visant à créer les bases d'un développement endogène. Le développement local endogène est

un idéal visé par la communalisation en Côte d'Ivoire. Les mairies étant les garants de la politique publique locale se doivent d'intégrer toutes les forces locales dans la prise de décision et la programmation d'action de développement locale. Dans ce sens, A. Hauhouot (2002, p. 301) mentionne que « l'émergence des communes était perçue comme la voie devant conduire à la démocratie participative et à l'intégration des forces sociales dans l'effort de développement », de ce fait « Les leaders d'opinions et les mouvements associatifs (association villageoise, mutuelle de développement, ONG ...) pouvant être des relais, ont un rôle important dans la réussite des actions de développement initiées par les collectivités territoriales. (KOFFI et al, 2018, p. 14) ». Les dirigeants locaux doivent privilégier la participation des populations locales dans leurs prises de décision ou les actions de développement. Une priorité doit être accordée à l'établissement d'une relation collectivité territoriale-mutuelle de développement dans la recherche des bases d'un développement locale qui se veut participatif. Ainsi, l'intégration des mutuelles de développement dans la commune de Bongouanou devient une étape décisive et indispensable à la conduite de la politique de décentralisation. En premier lieu, les mutuelles de développement doivent être formées sur l'idée de collaboration avec les autorités municipales. Il s'avère impérieux de structurer les mutuelles de développement, renforcer leurs capacités organisatrices et leur permettre de se sociabiliser à cette logique de collaboration afin de pouvoir s'en approprier. En second lieu, dans ce nouveau monde de la mondialisation et du libre-échange, les autorités municipales devront être les promoteurs des mutuelles de développement afin de pouvoir les rendre plus attractives dans la recherche de partenaire extérieur pour le développement rural en dépit d'une insuffisance des collectivités locales à financer les projets d'équipement et de développement des communautés rurales. Lazarev et Arab (2000, p.26) relève que « quels que soient les efforts faits par ailleurs, les populations rurales ne pourront, seules affronter les problèmes de la restauration de leur environnement : l'aide extérieure est donc impérieuse. Mais pour que celle-ci apparaissent vraiment comme la contrepartie d'un effort, d'une mobilisation des intéressés, il est indispensable qu'elle soit perçue comme la composante d'une sorte de place d'action en commun, comme le moteur d'un contrat social pour un développement, concerté et à long terme. » car selon Moupou et Mbanga (2008, p 20) : « Malgré les efforts déployés par ces structures (...), il est cependant amer de constater qu'aucune localité rurale n'a encore atteint un degré de développement appréciable. Un village complet serait celui qui a une ou plusieurs écoles, une unité administrative, un centre médical, un système d'eau potable, un système de transport reliant le village à la ville, un marché, un système d'alimentation en énergie (...), le téléphone, l'électricité... ».

Par ailleurs, la mondialisation offre aux collectivités territoriales un moyen de collaboration avec des partenaires de développement pouvant subventionner des

programmes ou projet visant le développement d'infrastructures de développement au niveau local. Les aides au développement sont désormais conditionnées par l'élaboration de politique de développement ayant d'importantes incidences amélioratrices sur les conditions de vie des populations locales. Ainsi, le préalable serait de consolider les échanges ou la collaboration à la base c'est-à-dire entre les mutuelles de développement, associations rurales et les collectivités territoriales dans la mesure où toute effectivité d'une politique de développement local idéalisée par la politique de la décentralisation est conditionnée par le principe de subsidiarité. Exemplifier par Lazarev et Arab (2000, p. 30) en ces termes : « Les rôles et fonctions de chaque niveau de décision sont déterminés selon un principe de "subsidiarité". On entend par-là que le système socio-politique, dans son ensemble, reconnaît que les responsabilités s'exercent du bas vers le haut. Ainsi, une communauté rurale doit être reconnue responsable pour tout ce qui peut entrer dans son domaine de compétence ou dans ses possibilités matérielles d'exécution. [...] L'application de ce principe au développement local donne une importance toute particulière au niveau le plus proche de gouvernement local. Le principe de subsidiarité définit notamment les rapports entre les composantes organisées du tissu social local, communautés de base et associations diverses, et les institutions de gouvernement local. »

En outre, les mutuelles de développement peuvent jouer un rôle de soutien pour suppléer les dirigeants municipaux dans la réalisation des équipements de développement à l'échelle rurale car les mairies sont en déphasage dans l'adéquation entre offre en équipement et la demande sociale locale relativement aux difficultés infrastructurelle et financière rencontrées. A contrario, les associations collectives, en général, et les mutuelles de développement des villages de Banabo et Ahorosso, en particulier, arrivent à fournir des biens et équipements aux populations selon les besoins présents et futurs de celles-ci. Selon Ori (1997, p. 417) « cette communalisation à vaste échelle est à peine amorcée que déjà, les maires sont en proie à une crise fonctionnelle durable. Beaucoup d'entre elles éprouvent d'énormes difficultés à fournir les services répondant aux besoins de leurs populations. ». De plus, pour Ori (1997, p. 418), « La crise qui frappe les communes revêt un double aspect structurel. Elle tient d'abord aux contraintes inhérentes aux communes elles-mêmes (manque de dynamisme dans la mobilisation des ressources locales, inefficacité des structures techniques, environnement économique et social défavorable). Mais, elle tient également à l'emprise de l'Etat qui enlève à la décentralisation tous ses effets financiers et, aux communes, l'expression de leur propre autonomie dans ce domaine. ». Les mutuelles de développement, acteurs émergents du développement des villages, doivent participer à l'élaboration de la politique de développement locale. Celles-ci doivent être considérées comme des leviers de développement pour rééchelonner l'idée ou le projet ou encore la politique de développement communal au niveau des communautés rurales. Dès lors, selon

Lazarev et Arab (2000, p. 39), « Il convient de ne pas "fétichiser" les communautés rurales et de ne pas sembler faire revivre les structures du passé alors que les forces sociales nouvelles tendent à émerger très fortement au sein de ces structures. ». En outre, les mutuelles de développement sont l'émanation d'une solidarité collective visant à rompre avec l'échec des politiques nationales, l'insuffisances d'incidences amélioratrices de conditions de vie des populations dans les projets d'équipements municipaux, le manque de moyen technique des collectivités territoriales à dynamiser le développement rural. Ces structures rurales de développement doivent être considérées comme des gouvernements ruraux élus par des critères traditionnelles. Dès lors, les collectivités locales ont l'obligation de devenir les premiers partenaires des mutuelles de développement en se positionnant entre celles-ci et les organismes responsables des fonds de développement. En renforçant leur collaboration avec ces structures, les collectivités territoriales feront émerger une conscience commune locale, une vision d'intégration de tous les acteurs dans la recherche d'un développement endogène à long terme.

C'est dans cette veine que Dubresson et Faure (2005, p. 18) cité par Rey (2002) soutient que « Il s'agit dès lors, pour les autorités publiques concernées, dans une optique de partenariat et de projets négociés, de déployer des fonctions de facilitation, d'impulsion, d'orientation, de soutien, de coordination et non plus de prétendre se substituer aux acteurs. »

Enfin, à long terme cette relation collectivité territoriale-mutuelle de développement doit déboucher sur la consultation de ces nouveaux acteurs dans l'élaboration du budget de développement local.

CONCLUSION

La mission assignée aux collectivités décentralisées d'impulser le développement dans leur espace a du mal à connaître un succès, comme c'est le cas à Bongouanou. Face à cette inertie, les populations rurales s'organisent pour mutualiser leurs efforts afin de relever le défi de leur développement. Ayant des objectifs communs, les élus locaux et les mutuelles de développement devraient travailler en synergie. Mais, force est de constater que les élus locaux restent reclus dans leurs bureaux. La recherche de terrain, l'analyse des comptes administratifs et des registres d'investissement des mutuelles de développement permettent de confirmer notre conviction. La littérature consultée accorde une place de choix à la collaboration entre les entités décentralisées et les associations de développement. Dans ce sens, la situation de mal développement des territoires communaux en Côte d'Ivoire, doit pousser à une coopération et un soutien matériel et financier aux mutuelles de développement qui devraient être des relais entre la base et les élus locaux. Cependant, les mutuelles de développement accepteront-elles d'être contrôlées par le conseil municipal ?

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BOURQUE D. (2012), « Intervention communautaire et développement des communautés. » in *Reflets*, 18 (1), pp. 40–60.

CAILLOUETTE J. (1994), « L'État partenaire du communautaire : vers un nouveau modèle de développement », in *Nouvelles pratiques sociales*, 7(1), pp. 161–175.

COMMUNE DE BONGOUANOU, 1985-2016, *Compte Administratif du maire*,

DUPUY C. (1990), « Les associations villageoises au Sénégal : fonctions économiques et modalités de financement », in *Revue du Tiers Monde*, Vol 31, No. 122(Avril-Juin 1990), pp. 351-375

FISSETTE J., SALMI M. (1991), « Le désengagement de l'État en Afrique et les initiatives locales : la naissance de nouvelles formes de partenariat », in *Cahiers de géographie du Québec*, pp. 349-368.

HAUHOUOT A. (2002), *Développement, Aménagement, régionalisation en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Editions Universitaires de Côte d'Ivoire, Collection Essai, 374 p.

KOFFI Y. S., KRA K. J., KOUADIO A. F., (2018), « Les réflexes prioritaires des élus locaux des ex-zones sous contrôle de la rébellion en Côte d'Ivoire : L'exemple de la région du Poro », in *MELANGES*, Presse Universitaire de Lomé, n°1, pp. 608-624.

LAZAREV G., ARAB M. (2000), « Approches et instruments pour une dynamique de concertation », Réseau interdisciplinaire de soutien au développement participatif, pp. 15-62

MOUPOU M. et MBANGA L. A. (2008), « Désengagement de l'État et réponses paysannes au Cameroun », in *Les Cahiers d'Outre-Mer*[En ligne], 241-242 | Janvier-Juin 2008, mis en ligne le 01 janvier 2011, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://com.revues.org/3872>

OUATTARA C. (2013), « Développement communautaire et réduction de la pauvreté dans un contexte de décentralisation », Communication séminaire ENDSA juin 2003, p.18

ORI B. (1997), « Crise, gestion municipale et participation populaire ou jeux de pouvoirs dans la ville » in *Le modèle ivoirien en question*, KARTHALA ; ORSTOM, Paris, pp. 417-428

REY P. (2009), « Quelle Base pour les approches ascendantes ? Une redéfinition de l'approche participative dans la construction des politiques de gestion des ressources naturelles en Guinée maritime », in *Revue des sciences de l'environnement*, n°9, Vol. 1.